

Analyse d'ensemble des communes d'Outre-Mer de moins de 10 000 habitants en 2002

Au recensement général de la population de 1999 les départements d'outre-mer comptaient 67 communes de moins de 10 000 habitants regroupant 283 000 habitants.

Pour cette année, les résultats de 2 communes, soit 2,5% du nombre total n'ont pas pu être exploités. Les ratios fournis dans cette partie reposent donc sur un champ de 65 communes. En revanche, les évolutions indiquées dans ce guide sont calculées à champ constant 2001-2002 (57 communes pour les DOM).

En 2002, les communes d'outre-mer de moins de 10 000 habitants ont un **volume budgétaire** estimé à environ **384 millions d'euros**, soit un niveau moyen de dépenses totales de 1 358 euros par habitant. Le niveau des dépenses totales en euros par habitant est supérieur à celui des communes de métropole (984 euros par habitant). Cette caractéristique est opposée à celles des communes de plus de 10 000 habitants d'outre-mer pour lesquelles les dépenses totales (1 352 euros par habitant) sont inférieures à celles de métropole (1 435 euros par habitant).

Les communes d'outre-mer de moins de 10 000 habitants affichent des **dépenses de fonctionnement hors travaux en régie** élevées par rapport aux communes de métropole : 981 euros par habitant contre 624 euros, l'évolution de ces dépenses (+5,6%) est comparable à celle des communes de métropole.

La structure de ces dépenses est sensiblement différente de celle de métropole ; ainsi, la part des **charges de personnel** est bien plus élevée (57,6% contre 43,4% en métropole) alors que celle des **intérêts de la dette** est plus faible (2,2% contre 5,4%).

Les **recettes réelles de fonctionnement** atteignent 1 086 euros par habitant contre 782 euros en métropole. Comme pour les dépenses courantes, la structure des recettes courantes est différente de celle de métropole. La part des **impôts et taxes** dans les recettes courantes est bien plus importante qu'en métropole (62,3% contre 49,0%). A l'inverse, la part des **dotations et des participations** est inférieure à celle de métropole (27,2% contre 35,1%).

Les communes d'outre-mer se caractérisent par une **fiscalité indirecte très importante** due à des taxes induites spécifiques, octroi de mer et taxe sur les carburants. Avec 153 euros par habitant, le produit voté des quatre taxes directes locales ne représente que 14,1% des recettes de fonctionnement (contre 35,9% en métropole).

L'ensemble des **recettes de fonctionnement** progresse, en 2002, de +3,5%, soit à un rythme inférieur à celui des dépenses de fonctionnement.

De ce fait et malgré des **intérêts de la dette** toujours en nette diminution (-8,3%), le niveau de l'épargne continue de baisser et l'**épargne brute** dégagée chute en 2002 (-13,3%).

Le **taux d'épargne**, qui rapporte le montant de l'épargne brute à celui des recettes de fonctionnement, passe à 9,7% et accentue son écart avec celui observé en métropole (20,2%) et le niveau de l'épargne s'établit à 106 euros par habitant.

Les **dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à 377 euros par habitant en 2002 contre 360 euros en métropole. Pour l'exercice 2002, elles connaissent une forte baisse (-12,6%) liée à la forte baisse des dépenses d'équipement brut (-19,9%).

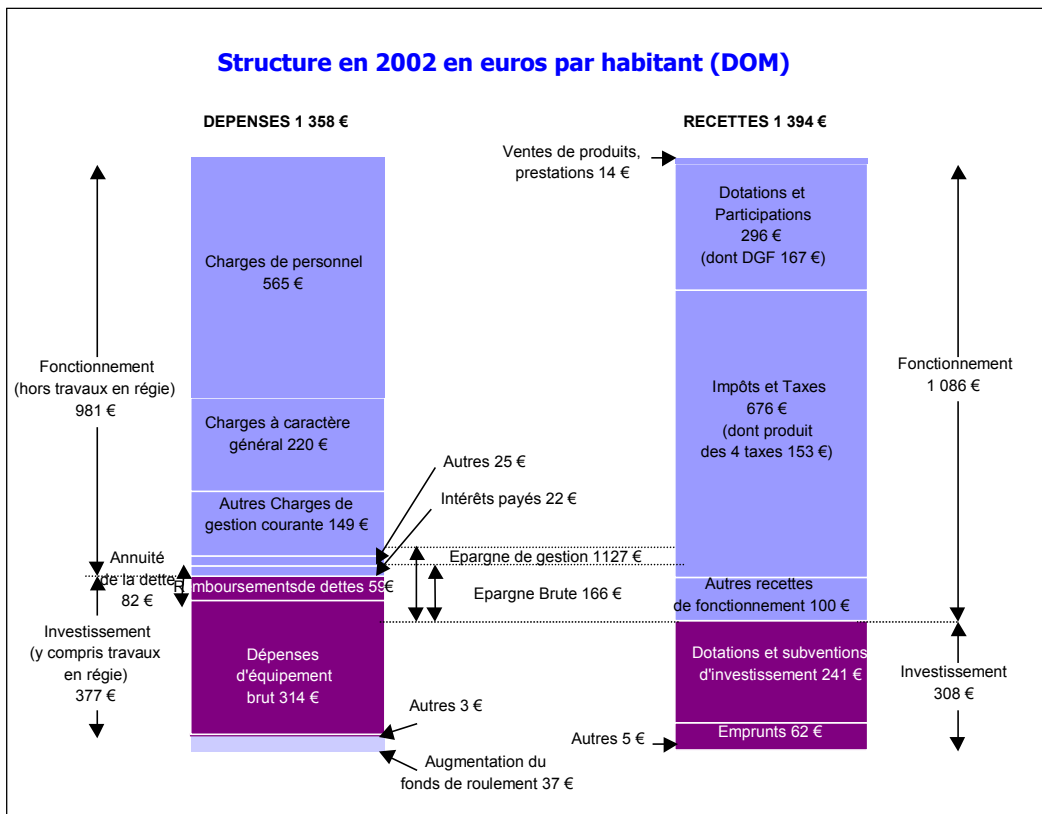
Ces dépenses comprennent un montant moyen de **remboursements de dette** (59 euros par habitant) inférieur à celui de métropole (87 euros par habitant).

Les **recettes réelles d'investissement** augmentent de +5,0% en 2002. En termes de **recettes d'investissement**, les **subventions et dotations d'investissement reçues** représentent 76,7 % des dépenses d'équipement (contre un peu plus de 42,6% en métropole).

La **dette communale** au 31 décembre 2002 dans les communes d'outre-mer de moins de 10 000 habitants s'élève à 379 euros par habitant ; comme en métropole, l'encours de dette reste stable en moyenne pour 2002. L'annuité de la dette atteint 82 euros par habitant contre 121 euros en métropole.

Le volume des recettes courantes étant plus élevé et le niveau de la dette étant plus faibles, les communes de moins de 10 000 habitants pèsent au total nettement moins lourd dans les budgets des communes d'outre-mer : elle représente 0,35 année de recettes de fonctionnement contre 0,81 en métropole.

La **variation du fonds de roulement** pour les communes de moins de 10 000 habitants d'outre-mer, calculée par différence entre les recettes et les dépenses totales, est une nouvelle fois positive sur l'exercice 2002.



Les finances des communes de moins de 10 000 habitants des départements d'outre-mer présentent des caractéristiques spécifiques et différentes de celles de métropole. De plus, elles présentent entre elles des divergences, surtout en ce qui concerne leur situation financière ; les valeurs moyennes peuvent masquer des situations très disparates.